nouvellement de sa commission. Tous les membres ont été réélus à l'unanimité. La commission est donc composée comme suit : Président d'honneur, M. Camille Ferraille ; président, M. Henri Dutricz ; secrétaire-trésorier, M. Louis Houzet ; commissaires, MM. G. Cuvelier et E. Melchers; commissaire porte drapeau, M. Clovis Devos.

Wasquehal. — *Œuvres sociales.* — Une réunion intime aura lieu aujourd'hui dimanche, à cinq heures du soir, dans la salle de l'estaminet de l'Harmonie, tenu par Mme veuve Delmaere, sur la Place. Plusieurs orateurs y parleront des diverses œuvres sociales en formation à Wasquehal et intéressant tous les ouvriers. — N. B. La lettre d'invitation servira d'entrée.

— *Mutualité scolaire.* — La Mutualité scolaire se réunira en assemblée générale aujourd'hui dimanche, à onze heures et demie du matin, à l'école des garçons.

— *Mouvement de la population pendant le mois d'octobre* — Pendant le mois d'octobre écoulé, les bureaux de l'état-civil ont eu à enregistrer 22 naissances, 5 décès et 7 publications de mariages. Quatre mariages ont été contractés.

— *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal tiendra une réunion demain lundi à 4 heures du soir pour délibérer sur les diverses questions portées à l'ordre du jour de la session de novembre.

Ascq. — *Cartes d'abonnement au chemin de fer.* — Il s'est pas délivré, en gare d'Ascq, de cartes d'abonnement hebdomadaire aux ouvriers des communes d'Ascq et d'Annappes allant travailler journellement à Hem. Il est à espérer que satisfaction leur sera donnée bientôt ; M. de Montalembert, député, a, en effet, reçu la lettre suivante de M. l'ingénieur en chef de l'exploitation des chemins de fer du Nord, en date du 28 octobre dernier :

« Paris, le 28 octobre 1899.

» Monsieur le Député,

» Vous avez bien voulu, par votre lettre du 15 courant, appeler mon attention sur l'utilité que présenterait la délivrance de cartes d'abonnement hebdomadaire d'Ascq à Hem.

» J'ai l'honneur de vous informer que je suis disposé à donner satisfaction à la demande que vous avez bien voulu m'adresser ; ces nouvelles relations seront comprises dans la prochaine proposition que nous soumettrons à l'approbation de M. le Ministre des Travaux publics.

» Veuillez agréer, Monsieur le député, l'assurance de ma considération distinguée.

« L'ingénieur en chef de l'Exploitation,
ILLISIBLE.

« *Monsieur de Montalembert, député du département du Nord.* »

Souhaitons que les mêmes avantages seront accordés aux ouvriers d'Hem.

Toufflers. — *Nomination dans l'enseignement.* — M. Adhémar Houhours, précédemment soldat à la première section des infirmiers militaires à Cambrai, est nommé instituteur-adjoint à Toufflers, en remplacement de M. Huret, appelé sous les drapeaux.

— *La fraude.* — Les préposés de douanes Hooghe Eugène et Mabpeye Henri, de service, vendredi soir, au chemin de fiers, ont attaqué quatre fraudeurs porteurs de ballots de contrebande. A la vue des douaniers, les fraudeurs prirent la fuite. Deux d'entre eux, qui purent être rejoints et arrêtés, se nomment Salens François, âgé de 24 ans, et Jansens victor, âgé de 26 ans, demeurant tous deux à Roubaix, rue Decrème, 110. La fraude consistait en tabac, café vert et allumettes, valant ensemble 249 francs.

Forest. — *La messe de départ des conscrits.* — Aujourd'hui les jeunes gens qui doivent, dans quelques jours, rejoindre le régiment, assisteront à la grand'messe. Des places leur seront réservées près du chœur.

Ils seront conduits en cortège à l'église par le corps des sapeurs-pompiers et la société des Archers. Réunion au café Delattre.

Hem. — *Une scène de cabaret.* — Un couvreur, Camille Dewailly, se trouvait, vendredi soir, vers huit heures, en état d'ivresse, à l'estaminet de la « Brasserie de la Citadelle ». Le cabaretier, M. Henri Dhonté, le fit sortir, mais Dewailly, rendu furieux, se mit à frapper à coups redoublés à la porte et la brisa. Plainte a été portée.

Annappes. — *Messe de départ.* — La messe de départ pour les jeunes conscrits partant à la caserne aura lieu à Annappes, dimanche prochain, 12 novembre, à dix heures.

Flers. — *Messe de départ.* — C'est aujourd'hui dimanche 5 novembre, à 10 heures, qu'a lieu la messe de départ pour les jeunes gens de la commune de Flers appelés sous les drapeaux.

D'autre part, on nous prie de rappeler aux jeunes soldats de la classe 1899, partant l'année prochaine, qu'ils ont à se présenter à la mairie, le lundi 13 courant, à 4 heures, pour se faire inscrire sur les nouvelles listes. Ceux qui ne sont pas originaires de Flers seront porteurs de leur acte de naissance.

Communications

SOCIÉTÉ DES ANCIENS COMBATTANTS DE 1870-71 « L'ANCIENNE ». — On nous prie de publier cet avis : « La commission administrative rappelle aux sociétaires la cérémonie patriotique qui aura lieu à l'église Saint-Martin le lundi 6 novembre, à onze heures et demie très précises. Rendez-vous de la société au Café Pandore, à onze heures. »

CHORALE EXCENTRIQUE DU FONTENOY. — La commission administrative du choral a l'honneur d'informer les sociétaires qu'il y aura répétition, dimanche 5 novembre, à onze heures précises du matin. Présence indispensable.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS BELGES. — La commission rappelle aux membres de la société, que la réunion aura lieu, le dimanche 12 novembre, à quatre heures et demie du soir, au local, Brasserie du Nord, 6, place de la Gare. Le secrétaire se tiendra à la disposition des Anciens sous-officiers Belges, qui désireraient faire partie de la société, à partir de quatre heures.

Si vous voulez une nappe de famille, la « Précieuse », la plus belle et la plus solide des nappes, damassée, encadrée, toujours blanche sans lavage, adressez-vous à la

Maison Vve DESCAT
9, rue Saint-Georges, Roubaix. 58407d

Le Roi des Cafés, le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente, gros et détail, 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. 32990

Corsets. — La maison Vilquin-Llagre, 35, Grande-Rue, fabrique dans d'excellentes conditions un corset droit de tant, coupe nouvelle perfectionnée aidant à l'élégance de la toilette en faisant disparaître l'abdomen sans le comprimer 46604

Pianos. — Vente, échange, locat., réparat., accords, transports bonnes condit. Duquesne-Buyck, 8, r. Vieil-Abreuvoir. 41580

Si vous voulez que l'on vous pose des dents dans la perfection, adressez-vous à M. POLACK, dentiste, rue d'Inkermann, 56, les mardis et vendredis, de 2 à 5 heures. Tous les travaux sont garantis. 58425—48996

Plantes stérilisées, Couronnes, Lallemand-Dubar, 31, Grande-Rue.

APPAREILS DE CHAUFFAGE
Cuisinières, Calorifères, Foyers de salles à manger et salons, — Choix considérable. Magasin au premier. Prix modérés.
Th. LALLEMAND, 36, Grande-Rue, Roubaix. 29252

Cadeaux de Ste-Catherine (petits meubles de fantaisie), voir aux annonces l'avis du *Berceau d'Argent*, à Lille.

Comptoir de bijouterie-horlogerie, lunetterie Dekimpe. — *(Voir avant dernière heure).* 50954

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Walteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 2760

Les Maires de Tourcoing. — M. Gustave Dron qui a été désigné, vendredi soir, comme premier magistrat de la cité, est le vingt-cinquième des maires ou faisant fonctions de maire qui se sont succédés à l'hôtel de ville depuis un peu plus d'un siècle.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici les noms de ces magistrats.

En 1790, MM. Philippe-Joseph Desurmont et André Derveau ont été tour à tour maire. En 1791, c'était M. Motte-Florin. L'an III a vu également deux maires, M. Louis Desurmont et M. Destombes-Desurmont.

En l'an VI, l'appellation change, c'est un président, et la présidence est successivement occupée par M. Wattel-Florin le 1er fluviose, et par M. Antoine Lehoucq le 1er floréal. M. Suin est président en l'an VII et M. François-Joseph Six en l'an VIII.

En l'an IX M. Pierre-François-Joseph Wattinne est maire; en messidor an X, M. Louis Desurmont en remplit les fonctions comme adjoint; puis en vendémiaire an XI, c'est M. Prosper Lepoutre qui arrive à la mairie.

Nous trouvons ensuite à la tête de l'administration municipale de Tourcoing : en 1808, M. Pierre-André Delahaye; en 1816, M. Dewavrin-Frys ; en 1822, M. Destombes-Rousselle ; en 1830, M. Auguste Cordonnier ; en 1837, M. André Delahaye ; en 1847, M. Carlos Masurel ; en 1849, M. Timal fils, adjoint faisant fonctions de maire ; en 1852 M. Louis Wattinne ; en 1853, M. Carlos Masurel ; en 1855, M. Desurmont-Desurmont, conseiller municipal, faisant fonctions de maire ; en 1857, M. Roussel-Defontaine;

En 1871, M. André Delahaye, adjoint faisant fonctions de maire; en juin 1871, M. Roussel-Defontaine; en 1879, M. Désiré Debuchy, adjoint faisant fonctions de maire; en 1881, M. Victor Hassebroucq ; enfin en 1899, M. Gustave Dron.

C'est M. Roussel-Defontaine qui a administré le plus longtemps la ville de Tourcoing, 25 ans ; puis viennent M. Victor Hassebroucq, 18 ans, M. André Delahaye, 10 ans.

Les délégations des pouvoirs aux adjoints. — Voici l'arrêté qui vient d'être pris par M. Dron, maire de Tourcoing, pour la délégation d'une partie de ses pouvoirs à ses adjoints :

« Nous maire de la ville de Tourcoing ; vu la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale et notamment l'article 82 ; considérant que, pour assurer le service de l'administration et pourvoir à tous les cas où nous pourrions être empêchés dans l'accomplissement d'un acte quelconque de nos fonctions il y a nécessité d'en confier, en partie, l'exercice à nos adjoints ; arrêtons :

» Art. 1er. — Sont délégués : MM. Louis Diéval, François Sénélar, François Masure-Six et Emile Lecomte, nos adjoints, pour procéder, concurremment entre eux et avec nous à tous actes de l'état-civil, signer tous ordonnancements et mandats, signer toutes légalisations, tous certificats de vie, tous extraits et expéditions des délibérations du Conseil municipal, prendre et signer tous arrêtés d'alignement, de voirie ou autres ayant un caractère particulier et individuel, nous réservant la signature de tous arrêtés ayant un caractère général et permanent et de tous actes autres que ceux d'un usage habituel et journalier.

» Art. 2. — Le présent arrêté sera transcrit sur le registre aux arrêtés et une ampliation en sera remise à MM. les adjoints.

» Fait à Tourcoing, en l'Hôtel-de-Ville le 3 novembre 1899. Signé : GUSTAVE DRON. »

Les réceptions du nouveau maire. — M. Gustave Dron, le nouveau maire, a fait appeler dans son cabinet tous les chefs des différents services municipaux. Il leur a dit quelques mots et fait ses recommandations pour le service de chacun d'eux. Cette entrevue n'a duré que quelques instants.

La réglementation du travail dans l'industrie. — On sait que par une circulaire du 21 octobre, le Ministre du Commerce a imparti aux industriels un délai de quinze jours pour lui présenter leurs observations au sujet de la stricte application de l'article 3 de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes.

De nombreux industriels de Tourcoing ont demandé à la Chambre de commerce de faire parvenir leurs observations.

Voici la lettre qui a été adressée à ce sujet au Ministre par le Président de la Chambre de commerce :

« Monsieur le Ministre,

» Un certain nombre d'industriels de la circonscription appartenant à l'industrie textile ont pris la Chambre de commerce pour intermédiaire de leurs doléances au sujet de la stricte application de la loi de 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

» J'ai l'honneur, en conséquence, Monsieur le Ministre, de vous transmettre les lettres de ces industriels en les recommandant à votre plus bienveillant examen.

» A maintes reprises déjà, notre Compagnie a présenté ses observations à votre administration au sujet des graves difficultés que suscitait l'application de la loi du 2 novembre 1892. Elle a fait valoir les conséquences qui pouvaient en résulter d'une part pour toute une catégorie d'ouvriers qui se trouveraient exposés à subir un abaissement du salaire ; d'autre part pour l'industriel dont la production serait fatalement diminuée et par suite le prix de revient grevé d'une aggravation de frais généraux.

» Vous n'ignorez pas que l'industrie lainière est une industrie d'exportation, et qu'elle doit faire les plus grands sacrifices pour soutenir sur les marchés du monde la concurrence étrangère de jour en jour plus âpre. Si cette industrie doit supporter de nouvelles charges, elle se trouvera dans l'impossibilité de lutter et c'est non pas seulement sa prospérité, mais sa vitalité même qui seront compromises.

» Nous estimons que la difficulté actuelle pourrait être résolue en unifiant pour toutes les catégories d'ouvriers la durée du travail et en la fixant à onze heures.

» C'est pour toutes ces considérations, Monsieur le Ministre, que la Chambre de commerce de Tourcoing confirme ses précédentes délibérations sur la réglementation du travail, notamment celles des 7 mars 1891, 21 novembre 1891, 15 décembre 1892, 12 janvier 1894 et 4 juin 1896 et émet le vœu que la durée du travail soit uniformément fixée à onze heures pour toutes les catégories d'ouvriers occupés dans l'industrie textile.

» Je vous prie, etc. » *Le président,*
» Eug. JOURDAIN. »

Voici les noms des industriels signataires des lettres adressées au Ministre :

Filateurs de laines peignées. — MM. A. Baratte et Co, L. Bouillet-Motte, Gustave Brulé, Christory fils, Déprez et Duterte, Jules Desurmont et fils, Flipo frères, H. Haeffely, Hassebroucq et Cie, Paul Jonglez, Lepers-Duduve fils, Leroux-Lamourette frères, François Masurel frères, Roelstraete Deconinck et Cie, Sion frères, Vanden Berghe et Desurmont, Vermersch et Lefebvre.

Filateurs de coton. — MM. Louis Bernard-Flipo, Duvillier Motte et fils, Duvillier frères, E. Duvillier-Watine, Flipo fils aîné, Paul et Henri Laurent.

Fabricants de tissus. — MM. Charles Tiberghien et fils, Tiberghien frères.

Fabricants de tapis. — MM. Eugène Duverdyn, Jules Flipo, Honoré frères, Lorthiois-Laurent et fils, Masure fils, Léon Monnier.

L'obit du mois pour M. Victor Hassebroucq. — C'est mardi prochain 7 novembre qu'aura lieu en l'église Saint-Christophe, à neuf heures (messe à neuf heures et demie) l'obit solennel du mois, pour le repos de l'âme de M. Victor Hassebroucq, maire de Tourcoing.

La messe commémorative pour les soldats morts pour la France. — Un obit solennel sera célébré pour les officiers et soldats, enfants de Tourcoing, morts au service de la France, le lundi 6 novembre, à onze heures très précises, en l'église Saint-Christophe, par les soins du comité de la Société de secours aux blessés militaires et du Cercle des officiers. Une allocution de circonstance sera faite par M. le chanoine Mortreux, aumônier des Dames de la Visitation à Roubaix. Des places seront réservées pour les autorités. La Société des concerts symphoniques prêtera son concours à la cérémonie.

A la Société de Géographie. — Nous rappelons qu'aujourd'hui dimanche à quatre heures et demie, aura lieu, en la salle d'auditions de l'Académie de Musique, une séance de la Société de Géographie, dans laquelle M. Joseph Chanel, avocat à la Cour d'appel, fera une conférence sur son voyage chez les sauvages Bahnars et Sédangs (région du Bla), Indo-Chine. Cette conférence sera accompagnée de nombreuses projections lumineuses.

La société des Anciens militaires « Les Frères d'Armes » fera célébrer une messe le lundi 6 novembre 1899, à onze heures, en l'église Saint-Hilaire, à la mémoire des soldats morts pour la patrie et des membres décédés de cette société.

Avis militaire. — Les jeunes soldats de la classe de 1898 et les ajournés des classes de 1896 et 1897 de la *subdivision de Lille* appelés à l'activité les 14 et 15 novembre courant qui ont été mis en possession de leur ordre d'appel avant le 5 novembre sont invités à se présenter dans le plus bref délai à la brigade de gendarmerie pour une rectification à apporter à cette pièce.

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Guyot, vicaire à Tourcoing (Saint-Christophe), est nommé vicaire à Lille (Saint-Pierre-Saint-Paul) ; M. l'abbé Salembier, vicaire à Lille (Saint-Pierre-Saint-Paul), est nommé aumônier au Pensionnat de la Sainte-Union, à Marcq-en-Barœul.

Une conférence à l'Hôpital civil. — Une séance intéressante a été donnée jeudi aux malades et au personnel de l'Hôpital civil par M. Carlier, directeur de l'école de la rue des Piats, son adjoint, M. Crudenaire, et une vingtaine de leurs élèves.

M. Dron, vice-président de la commission des hospices, présidait la séance ayant à ses côtés M. Maurice Cordier, vice-président du bureau de bienfaisance et Cyrille Desbouvrie, administrateur des hospices. Après un chœur exécuté par les élèves, M. Carlier a fait une intéressante causerie sur le tabac. Elle a été suivie de divers chants et morceaux de musique, tous très applaudis par les malades à qui cette soirée a apporté une bienfaisante distraction.

Les grèves. — La situation semble s'améliorer un peu. Dans plusieurs fabriques le travail a été repris. Chez MM. Herbaux-Tibeauts, les soigneuses se sont remises à l'ouvrage samedi matin, à sept heures, ainsi qu'elles l'avaient promis vendredi, lorsqu'on leur a dit qu'elles seraient payées à raison de 25 centimes l'heure.

Chez MM. Vandenberghe et Desurmont, rue Ste-Barbe, les ouvriers ayant obtenu l'augmentation demandée de 50 centimes par 1000 numéros pour les fils chaîne demi-torsion, sont rentrés samedi matin à l'atelier.

Chez MM. Leroux-Lamourette frères, la situation reste stationnaire. Dans la journée de samedi, des ouvriers ont quêté à tous les coins de rue.

Une nouvelle grève. — Dans l'après-midi de samedi, à une heure, seize bâcleurs sur 18, de la filature de MM. Caulliez-Delaoutre, rue du Dragon, se sont mis en grève en réclamant un salaire de 8 francs par semaine, et demandant que les primes soient portées à 0 fr. 20. Ils gagnent actuellement 7 fr. 60 et les primes ne sont que de 15 centimes.

Malade sur la voie publique. — Samedi matin, vers dix heures, une femme, Clémence Decorte, âgée de 48 ans, ménagère demeurant rue Lacépède, passait boulevard Gambetta, lorsque tout à coup elle s'affaissa sans connaissance sur la chaussée. Relevée aussitôt, elle fut transportée chez M. Henri Masquilier, où M. le docteur Vanneufville vint lui donner des soins. Mme Decorte fut ensuite reconduite en voiture à son domicile.

Les accidents du travail. — Un apprenti-mécanicien, Désiré Lybert, âgé de 15 ans, demeurant rue de Bondues, 22, travaillant chez MM. F. Masure et frères, rue de Wailly, a heurté le médius droit contre le volant d'une doubleuse et s'est fait une contusion. M. le docteur Leduc a déclaré qu'il ne pourrait travailler avant une huitaine de jours.

— Chez M. Jules Delmotte, fabricant de fuseaux, rue de la Tossée, une gratteuse de papier, Julia Carlier, âgée de 15 ans 1/2, demeurant rue de l'Epidème, 60, a eu l'annulaire gauche pris sous un rouleau grattoir. La première phalange a été écrasée. M. le docteur Bernard a ordonné à la blessée un repos de huit jours.

Marie Rooms, âgée de 24 ans, bambrocheuse, demeurant à Mouscron, travaillant chez MM. Réquillart et Guénot, filateurs, a eu le pouce droit comprimé entre le volant et le bâti d'un métier. Un repos de quinze jours lui a été ordonné par M. le docteur Desreumaux.

— Chez M. Jourdain-Défontaine, un tisserand, Henri Declercq, âgé de 46 ans, demeurant rue des Bonnets, 231, a eu le bout de l'index gauche écrasé par la chute du porte-fils d'un métier. Il subira une incapacité de travail de quinze jours.

— Flore Labeau, âgée de 18 ans 1/2, soigneuse chez MM. A. et P. Pollet, demeurant à Mouvaux, a eu la main gauche prise dans les engrenages d'un métier et s'est fait des blessures graves aux doigts. Une phalange de l'annulaire est perdue. M. le docteur Bourgois, qui a soigné la blessée, a déclaré qu'elle subirait une incapacité de travail de six semaines.

— Un bâcleur, Alfred Goudezenne, âgé de 14 ans 1/2, demeurant rue de Metz, a eu la jambe droite serrée entre le buttoir et le chariot d'un métier. M. le docteur Desreumaux a prescrit au blessé un repos de huit jours.

Les contraventions. — Dans la journée de samedi, la police a dressé cinq contraventions : trois pour divagation de chiens, deux pour défaut de plaques à des bicyclettes.

Mouvaux. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire jeudi prochain, 9 novembre, à 8 heures du soir, pour délibérer sur les questions qui figurent à l'ordre du jour suivant : 1° Nomination de délégués pour la révision de la liste électorale de 1900 ; 2° Nomination des commissaires répartiteurs des contributions pour 1900.

3° Cahier des charges pour les fournitures classiques destinées aux élèves des écoles publique et pour la fourniture du charbon nécessaire aux dites écoles et à la mairie en 1900. 4° Devis estimatif pour l'entretien des édifices communaux en 1900. Avis. 5° Numérotage des maisons. Vote d'un crédit. 6° Liste d'assistance médicale gratuite. Avis.

— *La manifestation de la Toussaint.* — Le cadre restreint dont nous disposions le lendemain de la Toussaint, nous a permis de ne donner qu'un extrait du discours prononcé par M. Omer Debloeq, vice-président de l'Union Sociale et Patriotique.

Nous reproduisons aujourd'hui in-extenso ce discours :

« Messieurs, en venant aujourd'hui déposer une couronne au pied de ce monument, élevé à la mémoire des enfants de Mouvaux morts au service de la Patrie, l'U. S. P. a voulu s'associer à cette grande et noble pensée, qui, chaque année à pareille date, dans les grandes villes comme dans les campagnes, guide les foules vers les tombes des soldats. Un peuple qui n'honorerait pas d'un culte particulier la mémoire de ses vaillants défenseurs se déshonorerait aux yeux de toutes les nations.

» Y a-t-il en effet abnégation plus sublime, sacrifice plus héroïque, que le sacrifice et l'abnégation d'un soldat qui renonce à toutes les joies, à toutes les affections, à toutes les espérances de l'existence, pour affronter les périls les plus grands, et jusqu'à la mort même, afin de défendre l'honneur ou l'intégrité de son pays.

» N'est-ce point là que se trouve le vrai dévouement, celui que dictent seuls le devoir et l'amour, qui n'est inspiré par aucun sentiment d'intérêt personnel, le seul aussi qui soit vraiment glorieux, parce qu'il se confond avec l'histoire du pays, parce qu'il est la vertu même, et comme la vertu, immortel.

» Gloire donc, messieurs, à nos braves compatriotes morts au service de la France !

» Aussi longtemps que durera ce granit leur souvenir restera dans le cœur de tous ceux qui aiment leur pays, et sont fidèles au culte de ses gloires. Dormez en paix votre glorieux sommeil, nobles enfants de Mouvaux. En mourant pour la France vous l'avez grandie et ennoblie, vous êtes devenus une partie intégrante de notre gloire nationale, et nous ne pouvons plus nous représenter l'image de la Patrie, sans que votre héroïsme rayonne à son front, nous ne pouvons plus l'aimer sans vous aimer avec elle.

» Et vous, parents désolés, qui les pleurez toujours, ces chers disparus, séchez vos larmes, et redressez vos fronts attristés ! Vos enfants ne sont pas morts tous entiers, les braves ne meurent pas ! Et de même que l'Eglise honore en ce jour ses martyrs, la France, elle aussi, met au front de ceux qui l'ont aimée plus que la vie, la couronne de l'immortalité !

» Ne l'oublions pas, messieurs, notre admiration ne doit pas seulement se traduire par des manifestations extérieures, de vaines émotions, un enthousiasme passager et stérile. A ces vaillants qui se dévouèrent pour le pays, nous devons plus qu'un souvenir ému et reconnaissant, nous leur devons de continuer leur œuvre, de travailler comme eux à la gloire et à la grandeur de notre bien-aimée patrie.

» Oui, restons fidèles à l'œuvre de réparation nationale, poursuivons sans cesse la noble tâche de lui rendre la grandeur et la puissance que des malheurs immérités ont failli lui ravir. Et pour cela, faisons ce qu'ont fait, il y a vingt-huit ans, les héroïques soldats dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire, serrons-nous autour du drapeau national, défendons-le contre ceux qui l'attaquent, levons-le si haut que jamais les infâmes qui voudraient le traîner dans la boue ne puissent l'atteindre. »

Tournons nos regards vers cette armée si forte et si vaillante, en laquelle sont concentrées les légitimes aspirations du pays; elle est digne, par son esprit d'abnégation et de sacrifice, de notre amour, de notre respect et de notre reconnaissance ; confiante dans sa force, elle reste impassible sous les injures des misérables qui voudraient l'amoindrir aux yeux de l'Europe. Ne pouvant se venger elle-même, elle laisse ce soin à ceux qui ont le devoir de la défendre. Déjà, dans les contrées lointaines de l'Asie et de l'Afrique, la fortune a souri à ses nouveaux drapeaux.

» Vienne le jour de la grande et nécessaire réparation, nous reverrons nos chères couleurs françaises flotter resplendissantes au soleil de la victoire sur les murs de Metz et de Strasbourg. Vive notre vaillante armée ! Vive la France ! Vive la République ! »

Roncq. — *Mariage.* — Hier samedi a été célébré en l'église Saint-Piat le mariage de Mlle Louise Dufour, fille du chef de gare, avec M. Jules Decottignies, employé de commerce.

Marcq-en-Barœul. — *Nomination d'un aumônier à l'institution de la Sainte-Union.* — Nous apprenons que l'autorité diocésaine vient de désigner M. l'abbé Salembier pour remplir les fonctions d'aumônier attitré à l'institution de la Sainte-Union.

— *Succès au baccalauréat.* — M. François Béeu d'Arras, élève du collège de Marcq, vient d'être reçu, à Lille, bachelier ès-lettres-philosophie.

Bousbecque. — *Les manifestations du jour de la Toussaint.* — L'abondance des matières nous a empêché de publier jusqu'ici le discours prononcé par M. Jean Dalle, maire de la commune, le jour de la Toussaint, au pied du monument élevé au cimetière à la mémoire des anciens soldats. Nous réparons cette omission. Voici donc en quels termes M. Jean Dalle s'est exprimé :

« Messieurs, lorsqu'il y a un an, à pareil jour, une manifestation patriotique nous réunissait près de ce monument érigé à la mémoire des enfants de Bousbecque morts pour la Patrie un grand nombre d'entre vous, Messieurs, navrés des injures que de malheureux égarés répandaient contre l'armée française à laquelle vous avez l'honneur et la gloire d'avoir appartenu, ne pouvaient maîtriser leur douleur ni retenir leurs sanglots.

» Oui, je vous ai vu pleurer, vous, anciens militaires, courageux défenseurs de la Patrie, qui avez affronté sur le champ de bataille le plomb et la poudre, qui avez vu tomber à vos côtés vos camarades baignés dans leur sang, et mourir en criant : Vive la France !.. Vos cœurs affligés ne pouvaient retenir leurs larmes devant les calomnies et les insultes indignement propagées contre ces dignes et braves chefs d'armée dont vous êtes fiers de citer les noms à vos enfants, quand vous leur inspirez le courage, le dévouement et l'amour de la Patrie.

» Les nuages bien lourds qui paraissaient alors à l'horizon ne sont pas entièrement dissipés, et nous avons la douleur d'entendre encore parfois, contre l'armée française, les propos les plus injurieux, les accusations les plus injustes mêlés souvent, hélas ! à de nombreux blasphèmes vomis contre la religion. Toutefois, ne semble-t-il pas permis de renaître à l'espérance, quand nous voyons, comme un de ces rayons de soleil qui apparaissent un instant au milieu des jours les plus sombres, M. le ministre de la guerre s'écrier, avec les sentiments d'une foi profonde, dans un moment d'admiration respectueuse envers le général Brault : « Dieu nous a enlevé cet homme de bien qui a sacrifié au service de la Patrie, son repos, sa santé, sa vie. Consolons-nous en pensant que ce soldat chrétien a reçu sa récompense dans un monde meilleur. »

» Ces belles paroles du chef suprême de l'armée française peuvent s'appliquer avec raison, Messieurs, à nos chers concitoyens dont les noms sont gravés en lettres d'or sur ce beau monument. Tous, ils ont sacrifié leur repos, leur santé, leur vie au service de la France, et nous sommes assurés qu'ils jouissent, dans les régions célestes, de la félicité éternelle.

» Dans l'élan d'une religieuse inspiration, aujourd'hui encore, vous avez demandé à l'Eglise de vouloir bien compléter cette touchante cérémonie par la prière. Puisse le Dieu de pardon et de miséricorde répandre ses dons sur la France pour laquelle tant de victimes ont fait le sacrifice de leur vie! Qu'il daigne exaucer les vœux exprimés par M. le président de la République : « Que l'union la plus parfaite règne enfin entre tous les Français sous les plis du drapeau tricolore ! » Que l'armée soit respectée et protégée ! Et dans un sentiment de vive reconnaissance s'élèveront de nos cœurs bousbecquois, catholiques et français, les cris de : Vive le Christ et la liberté ! Vive la France et l'armée française ! »

Bondues. — *Avis aux prestataires.* — Le rôle des prestations de cette commune pour l'année 1900 ayant été publié le 29 octobre dernier, les intéressés qui veulent exercer le droit d'option pour ladite année sont invités à se présenter à la mairie munis de l'extrait du rôle avant le 29 novembre courant pour signer le registre déposé à cet effet. Ils pourront par la même occasion déclarer les chevaux, juments et mulets en leur possession en conformité de la loi du 3 juillet 1877.

Halluin. — *Nominations au chemin de fer.* — Nous apprenons la nomination à Roubaix, comme chef de bureau de la petite vitesse, de M. Adolphe Bourelle, sous-chef de gare à Halluin.

M. Bourelle, qui était à Halluin depuis plus de cinq ans, s'était fait dans cette dernière ville de nombreux amis par l'aménité de son caractère et sa bienveillance. Son départ sera vivement regretté.

— M. Cormoran, chef d'équipe à Halluin, est nommé à la gare de Croix-Wasquehal.

— *Un accident de travail.* — Un accident est survenu dans l'usine Demesteere, rue de Lille. Un ouvrier blanchisseur, Constant Vanheede, âgé de 27 ans, étant occupé à monter des perches, a fait une chute et s'est fait une entorse au pied droit. M. le docteur Mahieu a prescrit au blessé un repos de quinze jours.

— *Les ordres d'appel.* — Les jeunes gens de la classe 1899 sont informés que leur feuille de route est dès aujourd'hui à leur disposition à la gendarmerie où ils peuvent la réclamer.

— *Une charrette saisie par la douane.* — Les préposés de douane Larronder et Couturier, de la brigade d'Halluin droite, ont saisi dans la matinée de samedi une charrette à bras, conduite par un sieur X... qui ne possédait aucun titre de circulation dans la zone frontière. X... a été l'objet d'un procès-verbal pour cette infraction à la loi.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 81. Superbes portraits **40 X 30** gratis aux mariés.

Communication

MANDO-CLUB. — Répétition générale aujourd'hui dimanche, à dix heures du matin, au local, café Delvoye, pour l'orchestre et le quatuor à cordes. Rendez-vous à cinq heures et demie du soir pour le concert du Petit-Château.

WATTRELOS

Communication. — Les membres des « Forts de la Place » sont invités à se réunir en leur local habituel (café du Centre), rue de la Mairie, le dimanche 5 novembre, à l'issue de la grand'messe. Ordre du jour : Dernières décisions à prendre pour la fête de ce soir.

LILLE

La grave affaire d'Esquermes. — M. Delalé a interrogé, samedi matin, trois témoins dans l'affaire d'Esquermes, dont une femme, nous a-t-on dit. Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement sur ces dépositions.

LA DYSPEPSIE
et sa guérison

La dyspepsie ou défaut de digestion est une affection fréquente dont les caractères varient suivant les individus qui en sont atteints ; mais l'absence de fièvre, la compatibilité de cette maladie avec une santé suffisante ou bonne, cette circonstance que le dyspeptique d'aujourd'hui digère bien demain suffisent pour la reconnaître.

La dyspepsie étant due d'après certains auteurs à une altération du chimisme stomacal, on essaie de la combattre dans certains cas par les alcalins et les absorbants (bicarbonate de soude, craie, charbon, etc.) et dans d'autres par les acides (chlorhydrique, lactique, etc.), mais l'action de ces médicaments est toujours passagère et souvent inefficace.

Les *Pilules du Dr Somer* conviennent à toutes les personnes qui digèrent difficilement. Les substances apéritives et toniques qu'elles renferment, non seulement facilitent puissamment la digestion mais encore elles améliorent l'état général et tonifient le système nerveux.

Elles sont donc tout indiquées contre toutes les formes de la dyspepsie, contre les renvois, les aigreurs, la constipation, l'échauffement, les migraines, la faiblesse, etc.

Les *Pilules du Dr Somer* se vendent dans toutes les bonnes pharmacies 2 fr. l'étui contenant les pilules et le mode d'emploi. Si vous n'en trouvez pas chez votre pharmacien ou si l'on vous offre un autre produit soi-disant semblable, n'hésitez pas; *pour assurer votre guérison*, envoyez 2 fr. en mandat ou timbres-poste à M. Boyaval, pharmacien à Roubaix (Nord), dépositaire-général, qui vous adressera immédiatement franco un étui des véritables *Pilules du Dr Somer.* 40632

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Le Bureau de bienfaisance de Croix

Croix, le 4 novembre 1899.

A Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Monsieur le Directeur,

La lettre de M. Desbarbieux, parue dans votre numéro d'hier, contenant des allégations tellement indignes, et les paroles prononcées hier au cours de la réunion du Conseil municipal de Croix, au sujet de la distribution de viande provenant des taureaux tués aux arènes, étant de nature à faire suspecter l'honorabilité des administrateurs des commissions charitables, nous avons recours à votre obligeance en vous priant de vouloir bien insérer la lettre suivante.

Recevez, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements, l'assurance de nos meilleurs sentiments. — *Les commissions.*

Monsieur le Maire de Croix, dans sa rage impuissante, poursuit depuis quelque temps les administrateurs des commissions de bienfaisance de sa haine et de ses insinuations malveillantes et malsaines; le public est témoin presque chaque semaine de ses allégations mensongères et de faits qu'on le met au défi de prouver ; il les renouvelle aujourd'hui à propos de la distribution de viande, qui a eu lieu le 30 octobre dernier.

Le produit de l'abattage de ces animaux a été accordé à *titre gracieux* aux administrations charitables, qui en ont fait effectuer la distribution entre les mains des deux institutions de l'hospice et du bureau de bienfaisance ; or, lundi dernier, *tous les indigents inscrits sur les listes* du bureau charitable *qui se sont présentés à temps*, et environ *cinquante autres habitants de Croix* qui se trouvent dans une situation précaire, ont été largement servis, il en a été de même pour les vieillards de l'hospice, que M. Desbarbieux, dans sa grande sollicitude pour les déshérités, oublie volontairement à chaque distribution qu'il opère à la mairie entre des sujets qui ne sont pas tous nécessiteux, à beaucoup près.

Comme il s'agissait de viande donnée à l'occasion des spectacles du genre de ceux dont il s'agit, et qui ne sont pas autorisés par la loi, les commissions administratives n'étaient plus autorisées à payer en argent les bouchers chargés du dépeçage et du débit de la viande ; ils ne pouvaient par conséquent que leur servir une indemnité en nature, qui a été fixée d'un commun accord à dix francs par bête. C'est ce qu'ils ont fait dans la plénitude de leurs droits, et M. Desbarbieux n'a absolument rien à y voir, attendu que cette viande nous a été donnée par des tiers et que M. le Maire de Croix a maintes fois dit qu'il se désintéressait du Bureau de bienfaisance.

Si les bouchers ont réellement enlevé de la viande représentant une valeur de plus de 30 francs, comme il y a tout lieu de le supposer, puisque l'un d'eux a dit, dans un café et devant de nombreux témoins, dont l'honorabilité est incontestable,